

Avis sur le référentiel de compétences professionnelles

Avis présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement
supérieur (MEES)

Par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

15 janvier 2020



La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) regroupe 34 syndicats représentant près de 65 000 enseignantes et enseignants de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres des enseignantes et enseignants de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et négocie en cartel avec l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT).

Introduction

En juillet 2018, le ministre de l'Éducation confiait au Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) le mandat de mettre à jour le référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante de 2001. La FSE-CSQ a rencontré le CRIFPE le 14 janvier 2019 en vue de la consultation sur le référentiel. À ce moment, le projet de référentiel n'était pas encore accessible, ce qui ne nous permettait pas de porter un jugement éclairé sur son contenu. Il est important de préciser que tout le contenu du référentiel était confidentiel. Après avoir pris connaissance du contenu soumis à la consultation du 14 au 18 janvier 2019, et considérant l'ampleur des changements proposés, la FSE-CSQ a décidé de présenter sa position de façon plus officielle par l'entremise d'un avis avant que soient transmises au ministre les recommandations du CRIFPE. Une invitation à répondre à la consultation a également été envoyée aux syndicats locaux. Certains ont répondu au questionnaire malgré le peu de temps dont ils disposaient pour le faire.

Comme le projet de référentiel a suscité de nombreuses réactions quant à son contenu, qui était loin de faire l'unanimité chez les personnes consultées, une deuxième version de ce référentiel a été rédigée et soumise à nouveau à la consultation le 11 mai 2019. La FSE-CSQ a rencontré le CRIFPE une deuxième fois, soit le 21 mai 2019, pour lui faire part de ses commentaires sur cette deuxième version qui considérait plusieurs des demandes présentées dans l'avis de la FSE-CSQ¹ en février 2019. Rappelons encore une fois que la FSE-CSQ était toujours soumise à la confidentialité quant au contenu du référentiel. En juin 2019, le ministre a informé les représentantes et représentants de la FSE-CSQ que le projet de référentiel élaboré par le CRIFPE serait entièrement revu et qu'ils seraient à nouveau consultés, mais dans des délais suffisants pour leur permettre d'y réagir correctement.

Le 23 octobre 2019, une troisième version a donc été soumise à la consultation, mais cette fois-ci le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) semble coordonner la consultation. Les organisations ont jusqu'au 15 janvier 2020 pour soumettre leurs commentaires au MEES. La FSE-CSQ a fait une demande de rencontre avec les responsables du référentiel à la Direction de la valorisation et de la formation du personnel enseignant au MEES afin de répondre aux questions qui demeurent en suspens, à savoir la portée réelle du référentiel et ce qui advient des annexes qui devaient être rédigées pour l'éducation préscolaire, la formation générale des adultes (FGA) et la formation professionnelle (FP). Cette rencontre a eu lieu le 28 novembre 2019.

Depuis le début de ces consultations, la FSE-CSQ considère que le contenu des différentes versions élaborées a beaucoup évolué. Elle constate qu'un grand nombre de ses commentaires ont été considérés pour la rédaction et l'amélioration de la présente

¹ FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (2019). *Avis sur la mise à jour du référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante*, Avis présenté au CRIFPE (février), 18 p. D13233.

version. L'analyse présentée dans les pages suivantes vise à établir un comparatif entre les demandes de la FSE-CSQ des deux consultations précédentes et les éléments contenus dans la présente version du *Référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante et sa formation*.

La position de la FSE-CSQ s'appuie notamment sur les positions prises au fil des ans par l'instance fédérative ainsi que sur les résultats de la consultation qu'elle a menée dans le cadre de son colloque Maîtres de notre profession! les 9 et 10 mai 2019. Rappelons que ce sont 4 000 enseignantes et enseignants qui se sont prononcés sur quatre enjeux : le choix des approches pédagogiques, l'évaluation des apprentissages, le développement professionnel et la formation continue.

Commentaires généraux

Une adaptation du référentiel aux nombreux changements des deux dernières décennies allait de soi. Toutefois, la FSE-CSQ demeure inquiète de certaines références à des courants de pensée à l'exemple des neuromythes ou de l'école efficace, qui sont loin de faire l'unanimité dans le réseau de l'éducation. Le texte devrait plutôt se contenter de présenter les changements sociétaux actuels sans référence à des idéologies. Et que dire de la nouvelle mode relative à la bienveillance lancée par les travaux de recherche sur la santé et la violence en milieu scolaire ayant mené à l'élaboration du plan de lutte contre l'intimidation. Non pas que la FSE-CSQ s'oppose à la bienveillance, au contraire, mais lorsque celle-ci est galvaudée, les gens la perçoivent de façon péjorative. Actuellement, le référentiel de compétences y fait référence à plusieurs reprises, soit dans les principes de base de l'enseignement, la description ou les dimensions des compétences suivantes : 6 – *Organiser le fonctionnement du groupe-classe*, 8 – *Donner du sens aux apprentissages pour soutenir le goût d'apprendre* et 14 – *Agir en professionnel éthique dans le respect de la diversité*. La FSE-CSQ est d'avis qu'il faut à tout prix restreindre cette surutilisation pour éviter toute perte de sens et se limiter à y faire référence uniquement dans les principes de base de l'enseignement.

Recommandation 1

Retirer toutes les références à des courants de pensée du référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante.

Une partie « Remarque terminologique » a été ajoutée au référentiel. Elle mérite toutefois quelques modifications. La définition de l'élève devrait se lire ainsi : « désigne tout enfant, adolescent ou adulte qui suit des cours **à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle** ». De plus, il faudrait retirer le terme « anciens » de la définition d'un parent et se limiter aux « aînés » des communautés autochtones qui assument régulièrement le rôle de parent de leurs petits-enfants.

Recommandation 2

Modifier les définitions d'« élève » et de « parent » pour les rendre conformes à la réalité.

Dans la présentation du référentiel, il est clairement précisé que celui-ci est un guide pour élaborer et agréer les programmes de formation à l'enseignement. Comme la FSE-CSQ l'a indiqué à toutes les occasions qui se sont présentées, elle souhaite ardemment qu'il demeure un outil destiné à la formation et à l'insertion professionnelle en enseignement. Le texte actuel laisse une trop grande latitude aux directions pour servir d'outil d'évaluation. La FSE-CSQ s'inquiète donc toujours de l'intention réelle du nouveau référentiel et tient à préciser qu'il est primordial pour elle qu'une note soit ajoutée au texte de présentation pour bien camper la portée réelle de cet outil, qui est destiné uniquement à la formation initiale des enseignantes et enseignants et non à leur évaluation en cours de carrière. Inutile de rappeler que le référentiel actuel est utilisé par certaines directions comme une liste d'obligations dans le cadre de la supervision pédagogique ou d'un processus disciplinaire. D'ailleurs, le tableau présenté à la page 57 ouvre toute grande la porte à l'évaluation des enseignantes et enseignants en poste, puisqu'il s'agit d'une grille construite pour la formation initiale et continue. Force est de constater que le MEES semble en accord avec cette façon de faire. Même le titre du référentiel est passé de *Référentiel de compétences professionnelles* à *Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante* pour aboutir à *Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante et sa formation*. La FSE-CSQ s'oppose à l'ajout de « et sa formation », qui renvoie trop directement à la formation continue plutôt qu'à la formation initiale, s'éloignant ainsi de sa réelle visée. D'ailleurs, la dernière page du référentiel traite de la formation à l'enseignement aujourd'hui et demain en indiquant clairement que le référentiel promeut une vision professionnelle de l'enseignement « **tout en souscrivant pleinement à la nécessité de la formation continue** ». La FSE-CSQ juge que cette affirmation n'a pas sa place dans le référentiel. On insinue que la formation initiale impose une formation continue s'apparentant aux obligations d'un ordre professionnel.

Recommandation 3

- **Ajouter une note pour bien camper la portée réelle de cet outil qui est destiné uniquement à la formation initiale et à l'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants et non à leur évaluation.**
- **Retirer les éléments du tableau de la page 57 relatifs à la formation continue.**
- **Retirer la référence à la nécessité de la formation continue à la page 58 du référentiel.**

Par ailleurs, le référentiel ne doit pas non plus être conçu dans une perspective de création d'un ordre professionnel, création à laquelle la FSE-CSQ s'oppose fermement. D'ailleurs, elle tient à rappeler que, déjà en 2004, plus de 54 000 enseignantes et enseignants de la FSE-CSQ et de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT) ont voté contre la création d'un ordre

professionnel. Plus récemment, le personnel enseignant a réaffirmé cette position lors de la consultation menée dans le cadre du colloque Maîtres de notre profession!

Lors des rencontres avec le CRIFPE, qui était responsable de l'écriture des deux premières versions, la FSE-CSQ a appris que des parties relatives aux spécificités de l'éducation préscolaire, de la FGA et de la FP seraient élaborées ultérieurement. Étant donné que nous n'avons toujours pas le contenu de ces ajouts, il était difficile de porter un regard critique sur l'ensemble du référentiel proposé. On laisse croire que les 14 compétences concernent tous les enseignants et enseignantes, mais dans la forme actuelle du référentiel, notamment au regard de la collaboration avec les parents, qui concerne moins la FGA et la FP, cette affirmation est futile. Par ailleurs, le contexte particulier en FP, où la plupart du personnel enseignant est engagé sur la base de l'expérience de travail, peut justifier le besoin d'un accompagnement différent pour développer certaines compétences, notamment celle sur la maîtrise de la langue d'enseignement. Que dire des enseignantes et enseignants qui font de l'enseignement à distance ou de l'enseignement individualisé? On peut craindre que le développement des compétences présentées dans le référentiel ne soit pas adapté à leur réalité et même qu'elles ne les préparent pas à ce type d'enseignement. Et que dire des étudiantes et étudiants qui feront le choix d'enseigner dans le Nord québécois à des élèves autochtones? Ces compétences ne les prépareront pas à exercer adéquatement leur profession, si l'on se fie aux maigres références au milieu autochtone. La FSE-CSQ rappelle que, pour l'élaboration de parties spécifiques à ces secteurs, elle doit être consultée dès le début des travaux afin que la voix des experts que sont les enseignantes et enseignants soit entendue.

Recommandation 4

Consulter les experts que sont les enseignantes et enseignants pour l'élaboration des annexes relatives à l'éducation préscolaire, à la formation générale des adultes ainsi qu'à la formation professionnelle.

Comme dans les deux autres versions, les compétences du présent référentiel sont divisées en trois champs. Les compétences du champ 1 sont celles liées à l'acte d'enseigner. Dans les deux premières versions de consultation, il était clairement indiqué que les compétences du champ 1 étaient spécifiquement développées en formation initiale. Cette spécification n'est plus aussi évidente dans le texte de présentation du guide. Il était également précisé que les compétences des champs 2 et 3 seraient développées au cours de la carrière de chaque enseignante et enseignant. Il est important de connaître l'intention réelle au regard du développement des compétences de ces trois champs. La FSE-CSQ émet une certaine réserve quant aux compétences des champs 2 et 3, qui sont très étroitement liées à la formation continue et qui pourraient jusqu'à servir de balises pour la création d'un ordre professionnel, ce à quoi la FSE-CSQ s'oppose fortement, comme il est mentionné précédemment. De plus, ces deux champs s'apparentent davantage au développement d'attitudes et de comportements souhaités pour le personnel enseignant plutôt qu'à des compétences. On trouve également deux compétences fondatrices liées à la culture et à la langue d'enseignement, et deux compétences transversales liées au numérique ainsi qu'à

l'éthique et au respect de la diversité. À la page 54 du référentiel, il faut revoir la partie « Former aux compétences transversales », qui n'a pas été ajustée au contenu de la présente version, puisqu'il est toujours question de quatre compétences transversales.

Recommandation 5

- **Éviter que les dimensions des compétences des champs 2 et 3 servent de balises à la formation continue du personnel enseignant.**
- **Indiquer clairement qu'il s'agit de compétences présentées en formation initiale dont le développement se poursuivra au cours de la carrière et non pas d'objectifs de formation continue.**

Les compétences sont maintenant au nombre de 14, comparativement à 16 initialement. La compétence relative à l'environnement, dont la FSE-CSQ avait contesté la pertinence, n'apparaît plus au référentiel. Par ailleurs, on note toujours que certaines dimensions des compétences ne tiennent pas compte des encadrements légaux, notamment au regard de l'autonomie professionnelle, et du contexte actuel (lourdeur de la tâche, manque de services et de ressources, désuétude des établissements, etc.). D'autres dimensions renvoient à des courants de pensée (les comportements positifs, les écoles efficaces, l'inclusion, etc.) ou à des méthodes spécifiques (l'enseignement explicite, la classe inversée, etc.). Le contenu du référentiel, dans la présente version, contribue malheureusement à la complexité et à la lourdeur de la tâche. Les compétences doivent plutôt être déployées selon des dimensions beaucoup moins rigides et n'ayant pas un caractère trop orientant, puisqu'il faut reconnaître l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants en leur laissant le choix des approches pédagogiques les mieux appropriées au contexte dans lequel s'exerce leur pratique. Cet aspect est d'ailleurs ressorti en force au colloque Maîtres de notre profession!

Dans la dernière partie du référentiel, il est question des contributions de la formation initiale au développement des compétences professionnelles. Des précisions sont apportées à l'égard de la culture générale et de la maîtrise de la langue que possèdent les personnes qui s'inscrivent dans les programmes de formation à l'enseignement. La FSE-CSQ salue l'idée qu'il est essentiel que les universités s'assurent que les étudiantes et étudiants qui souhaitent s'inscrire dans ces programmes disposent de solides acquis aux plans culturel et linguistique, et possèdent les préalables nécessaires à l'exercice de la profession enseignante, comme la capacité d'animation et d'intervention. En ce sens, le référentiel propose une sélection des étudiantes et étudiants à l'entrée des programmes de formation à l'enseignement. D'ailleurs, parmi les suggestions pour améliorer la formation à l'enseignement qui émanent des résultats de la consultation et du colloque Maîtres de notre profession! se trouvent les entrevues d'admission pour permettre de mieux sélectionner ces personnes et de valider leur bagage. Les enseignantes et enseignants souhaitent tout de même que la durée de formation initiale soit maintenue dans une proportion non négligeable de 89 %.

Qui plus est, les résultats démontrent aussi clairement que les enseignantes et enseignants souhaitent, dans une très large proportion, que le contenu des programmes de la formation à l'enseignement soit amélioré. Plus précisément, ils demandent que soient déterminés des préalables à l'admission, que soit revu le contenu des cours, que soient bonifiés les stages et que soit mieux arrimée la théorie à la pratique, notamment au regard de l'évaluation des apprentissages, de l'utilisation du numérique, de la planification, de la gestion de classe et de l'intervention auprès des élèves en difficulté.

Il sera également très important de prévoir la formation nécessaire destinée aux maîtres associés pour la réalisation des stages.

Recommandation 6

- **S'assurer que les universités voient à ce que les étudiantes et étudiants qui souhaitent s'inscrire aux programmes de formation à l'enseignement disposent des acquis nécessaires aux plans culturel et linguistique, et possèdent les préalables essentiels à l'exercice de la profession enseignante, comme la capacité d'animation et d'intervention.**
- **Améliorer le contenu des programmes de la formation à l'enseignement et revoir le contenu des cours, bonifier les stages et mieux arrimer la théorie à la pratique, notamment au regard de l'évaluation des apprentissages, de l'utilisation du numérique, de la planification, de la gestion de classe et de l'intervention auprès des élèves en difficulté.**

Compétence 1 – Agir comme passeur culturel dans l'exercice de ses fonctions

D'entrée de jeu, quatre dimensions ont été retirées depuis la première version, et ce sont celles que la FSE-CSQ avait contestées, puisqu'elles étaient irréalistes. Par exemple, on exigeait du personnel enseignant qu'il assume hors de l'école sa fonction de passeur culturel afin que l'ensemble de la société reconnaisse en lui un pédagogue cultivé; voilà une volonté bien utopique!

Dans la présente version du référentiel, la première dimension établit un lien direct entre la culture et la matière enseignée, ce que la FSE-CSQ demandait depuis la première consultation. Concernant la deuxième dimension, la demande visait une modification du libellé pour qu'il soit plus clair, ce qui a aussi été fait. Par contre, il faudrait retirer le mot « quotidienne », car il porte à confusion.

Afin de rendre plus réaliste la description de la compétence, il faut retirer ce qu'il y a entre tirets dans la première phrase de la description : « Agir comme un professionnel cultivé et instruit, à la fois passeur, médiateur et critique de la culture et des cultures – la sienne, celle de sa profession, celle de l'école et celles des élèves – dans l'exercice de ses fonctions. »

Recommandation 7

- **Retirer ce qui se trouve entre les tirets dans la phrase suivante : « Agir comme un professionnel cultivé et instruit, à la fois passeur, médiateur et critique de la culture et des cultures – la sienne, celle de sa profession, celle de l'école et celles des élèves – dans l'exercice de ses fonctions. »**
- **Revoir la deuxième dimension pour la clarifier.**

Compétence 2 – Maîtriser la langue d'enseignement

Dans la première version, la FSE-CSQ affirmait que cette compétence devait être maîtrisée avant la formation initiale. Depuis la deuxième version, la maîtrise de la langue d'enseignement fait maintenant partie des deux compétences fondatrices du référentiel. Le nombre de dimensions a aussi été réduit, passant de 12 à 8.

La dimension 5 a été modifiée, ce qui peut être problématique. Dans la version précédente, le libellé ne se limitait qu'à « Vérifier la qualité de la langue des supports d'apprentissage et de la littérature mis à la disposition des élèves », ce qui allait de soi. Toutefois, la présente dimension va beaucoup plus loin en demandant au personnel enseignant d'apporter une rétroaction aux élèves sur la qualité de la langue, et de les amener à se corriger et à manifester leur capacité à intégrer les règles et usages à l'oral et à l'écrit. La FSE-CSQ est d'accord avec le fait que tous les enseignants et enseignantes doivent maîtriser la langue et qu'ils partagent la responsabilité d'amener les élèves à la maîtriser également. Toutefois, on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils effectuent le même travail que les enseignants et enseignantes de français. Cette dimension devrait donc être nuancée.

L'avant-dernière phrase qui débute par « De plus », dans le texte qui décrit la compétence, mérite d'être simplifiée pour assurer sa compréhension.

Recommandation 8

- **Simplifier l'avant-dernière phrase introduite par « De plus ».**
- **Revoir le contenu de la dimension 5, puisqu'on ne peut s'attendre à ce que tous les enseignants et enseignantes effectuent le même travail que celles et ceux qui enseignent le français.**

Compétence 3 – Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage

Dans la version précédente, le texte sous le libellé de la compétence ne se limitait qu'aux élèves et aux intentions de formation. La FSE-CSQ demandait d'ajouter la référence aux contenus d'apprentissage, ce qui a été fait.

De plus, dans le texte qui décrit la compétence, il était question de distinction entre enseignants novices et chevronnés au regard de la planification flexible. Cette distinction a été heureusement exclue de la présente version.

La première dimension est nouvelle et mérite d'être reformulée, car on se perd dans un verbiage incompréhensible qui ne permet pas d'en saisir le sens.

Le mot « valeurs », entre parenthèses dans la quatrième dimension, a été retiré, comme l'avait demandé la FSE-CSQ. Elle proposait également de fusionner les dimensions 11 et 13, puisqu'elles sont étroitement liées, ce qui n'a pas été fait; elle réitère donc cette demande de fusion pour éviter les redondances.

La FSE-CSQ tient à rappeler que les enseignantes et enseignants ont clairement énoncé certains éléments essentiels en matière de planification de situations d'enseignement et d'apprentissage lors de la consultation en vue du colloque Maîtres de notre profession!, dont :

- Les besoins des élèves, leurs forces et leurs défis;
- L'expertise de chaque enseignante et enseignant, sa personnalité, son expérience, ses intérêts, ses forces;
- La composition de la classe;
- Le niveau enseigné;
- Les connaissances issues de la recherche.

À la dimension 12, il est demandé au personnel enseignant d'appuyer ses choix sur les données de la recherche. La FSE-CSQ estime important d'ajouter le contexte de la classe ainsi que les savoirs d'expérience pour appuyer les choix du personnel enseignant. De plus, elle demande d'utiliser « des » données de recherche plutôt que « les » données de recherche.

Recommandation 9

- **Apporter des modifications aux dimensions 1 et 12.**
- **Fusionner les dimensions 11 et 13.**

Compétence 4 – Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage

Dans la première version pour consultation, la compétence était décrite en fonction de trois moments clés d'une situation d'enseignement et d'apprentissage : ouverture, conduite et clôture. La FSE-CSQ a tout de suite réagi, puisque cette façon de présenter les choses complexifiait la compréhension. En effet, depuis plusieurs années, les enseignantes et enseignants utilisent les trois phases suivantes : préparation, réalisation et intégration. Cet élément a été retiré, et la description de la compétence a

été grandement améliorée. Il est maintenant précisé que l'enseignante ou l'enseignant est libre, comme professionnel autonome, de choisir l'approche et les moyens qui conviennent le mieux au contexte des diverses situations d'apprentissage. La FSE-CSQ salue cet ajout qui correspond en tout point à ce qu'elle défend depuis longtemps. Il faudrait cependant ajuster le texte pour le rendre plus réaliste. Dans la huitième ligne, il faut retirer le mot « tous » et dans la phrase suivante, il devrait être question de maintenir « les élèves engagés pendant [...] », ce qui est beaucoup plus réaliste et réalisable.

Six des dimensions initiales ont été reformulées ou retirées. La FSE-CSQ estime que la première dimension devrait aborder les apprentissages antérieurs et aussi « ultérieurs ».

Depuis la toute première version, la FSE-CSQ constate que la description de la compétence et certains libellés de dimension portent atteinte à l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants, notamment par le choix des verbes qui sont beaucoup trop directifs et laissent peu de marge de manœuvre : fournir, utiliser, proposer.

Une nouvelle dimension s'est insérée dans cette version, soit la sixième. La FSE-CSQ n'appuie pas ce choix; au contraire, cette dimension dicte à l'enseignante ou l'enseignant quoi utiliser pour capter l'attention des élèves. Le terme « média » est sans contredit utilisé pour faire directement référence à la technologie et aux outils prescrits par le Plan numérique en éducation. De plus, cette dimension est redondante, puisqu'une compétence est réservée à la mobilisation du numérique dans le référentiel. Dans un même ordre d'idées, la dimension 9 devrait plutôt se trouver sous la compétence 6, soit celle liée à l'organisation du groupe-classe.

Enfin, la FSE-CSQ rappelle que les résultats de la consultation qu'elle a effectuée dans le cadre de son colloque Maîtres de notre profession! ont fait ressortir que, pour mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage, les enseignantes et enseignants doivent disposer de l'autonomie professionnelle nécessaire. De plus, la mise en œuvre de ces situations d'enseignement et d'apprentissage doit tenir compte :

- De la composition de la classe;
- Du milieu, de l'école ou du centre;
- Du temps nécessaire à la réalisation;
- Des ressources disponibles pour le faire.

Recommandation 10

- **Laisser plus de place à l'autonomie professionnelle en utilisant des verbes moins directifs dans la description ainsi que dans les dimensions.**
- **Modifier les dimensions 1 et 6.**
- **Intégrer la dimension 9 aux dimensions de la compétence 6 – *Organiser le fonctionnement de son groupe-classe.***

Compétence 5 – Évaluer les apprentissages

En mai 2019, la FSE-CSQ avait clairement demandé de retirer la notion de progression des apprentissages dans le libellé de la compétence et d'ajouter l'idée de choisir les modalités, d'évaluer l'acquisition des connaissances et de lier les apprentissages aux programmes d'études. Il est clair que la voix de la FSE-CSQ a été entendue, puisque toutes ses demandes ont été considérées dans la version actuelle.

Dans cette nouvelle version, il serait intéressant d'ajouter à « l'acquisition des connaissances » les termes « le développement des compétences » dans le texte en italique, qui définit en quoi consiste l'évaluation des apprentissages.

Dans sa réaction à la politique d'évaluation des apprentissages, la FSE-CSQ avait demandé que les activités d'évaluation permettent aussi de diagnostiquer des difficultés d'apprentissage chez un élève et de lui donner ainsi accès, lorsque pertinent, à une mesure de soutien autre que l'adaptation de l'enseignement. La dimension 1 répond en partie à cette demande. Par contre, « prévoir des interventions efficaces » devrait être remplacé par « prévoir les interventions appropriées ».

Les dimensions 2 et 4 viennent corroborer une décision de la FSE-CSQ voulant que, pour préserver sa fonction pédagogique première, l'évaluation des apprentissages doit s'intégrer au processus d'apprentissage et viser d'abord le soutien à l'apprentissage.

À la dimension 10, il faudrait aussi ajouter « de s'y connaître en matière de partage des pouvoirs et responsabilités en évaluation », comme il est défini par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le régime pédagogique et la convention collective. La FSE-CSQ est d'avis qu'il faudrait plus que « s'y référer au besoin », puisque les balises ministérielles et les normes et modalités d'évaluation sont prescriptives; il faut donc les connaître et les respecter.

Enfin, la FSE-CSQ a une position qui appuie la dimension 11 selon laquelle l'évaluation des apprentissages ne doit jamais subir de pression dans le but de diminuer les exigences par rapport aux attentes fixées par les programmes d'études. De plus, comme on fait référence à la différenciation de l'évaluation, il s'agit d'une redondance avec certaines des dimensions des compétences 7 et 14.

Recommandation 11

- **Ajouter « le développement des compétences » après « l'acquisition des connaissances » dans le texte en italique sous le libellé de la compétence.**
- **Modifier les dimensions 1 et 10.**

Compétence 6 – Organiser le fonctionnement du groupe-classe

La FSE-CSQ dénonce le choix de verbes trop directifs qui nuisent encore une fois à l'autonomie professionnelle, malgré le fait que certaines dimensions ont été retirées dans la présente version : « enseigner explicitement » et « adopter un type d'enseignement varié ». Lorsqu'on parle de valeurs « explicites », on fait référence au courant de pensée lié au soutien au comportement positif; il faut donc retirer cette référence. Les dimensions 3 et 4 y font référence aussi lorsque sont précisés les comportements attendus. La dimension 7, en plus d'être très directive, fait référence à la bienveillance, ce sur quoi la FSE-CSQ a beaucoup de réserve. De plus, réaliser une action « de concert avec les élèves » n'est pas toujours possible.

Certains ajouts ont été faits pour rendre les dimensions moins directives, par exemple aux libellés de la dimension 6 : « en fonction du contexte matériel » et de la dimension 8 : « lorsque le contexte s'y prête », ce qui laisse un peu plus d'autonomie professionnelle à l'enseignante ou l'enseignant.

Certains termes doivent également être remplacés. Dans le texte qui décrit la compétence, il faudrait lire gestion de classe « adéquate » et non « optimale ». De plus, à la dimension 9, à qui fait-on référence lorsqu'il est question de « spécialiste »? Il serait important de le préciser.

Recommandation 12

- **Retirer les références au courant de pensée lié au soutien au comportement positif dans la description de la compétence.**
- **Nuancer la description de la compétence en parlant plutôt de gestion de classe adéquate.**
- **Nuancer les dimensions 5, 7, 8 et 10 en utilisant des verbes moins directifs.**
- **Remplacer « spécialiste » de la dimension 9 par « personne-ressource ».**

Compétence 7 – Différencier son enseignement

La compétence *Différencier son enseignement*, telle que formulée, pose toujours problème depuis la première version. Lors des deux premières versions, la FSE-CSQ demandait de retirer la compétence et d'intégrer les éléments relatifs à la différenciation pédagogique aux compétences liées à la planification et à la mise en œuvre de situations d'enseignement et d'apprentissage.

La nouvelle mouture de la compétence comporte beaucoup d'améliorations, dont le retrait de quatre dimensions qui portaient atteinte à l'autonomie professionnelle. De plus, la vision de la différenciation véhiculée dans la première phrase de la description de la compétence rejoint l'opinion de la FSE-CSQ selon laquelle la différenciation doit

être prise au sens large et se rapporter à l'ensemble des mesures mises en œuvre par l'enseignante ou l'enseignant pour répondre à la diversité des élèves.

Par contre, le problème demeure, puisque la pédagogie différenciée telle que préconisée par le Ministère encore aujourd'hui (flexibilité pédagogique, mesures d'adaptation et modification des attentes) force l'utilisation d'une approche pédagogique individualisée, qui complexifie et alourdit considérablement le travail au quotidien du personnel enseignant. D'ailleurs, les résultats de la consultation pour le colloque sont éloquentes : 98,3 % des 4 000 enseignantes et enseignants ayant répondu au sondage ont affirmé que la différenciation complexifie et alourdit leur travail au quotidien. Par ailleurs, le Ministère présente la pédagogie différenciée comme le soutien à apporter à l'élève ayant des besoins particuliers, alors que pour la FSE-CSQ, elle ne saurait remplacer les services de soutien et professionnels que requièrent ces élèves.

Prenant appui sur la compréhension actuelle des processus d'apprentissage, certaines personnes s'entendent pour dire qu'il ne s'agit pas d'individualiser l'enseignement, mais plutôt d'ajuster les cheminements d'apprentissage aux besoins et aux particularités des élèves, en s'assurant de ne jamais perdre de vue le groupe. C'est pourtant sous la forme d'individualisation de l'enseignement que la différenciation est présentée dans les milieux.

La dernière phrase de la description de la compétence doit être nuancée, car il est utopique de croire que la différenciation pédagogique permettra à elle seule la réussite de tous les élèves. Viser la réussite du plus grand nombre est beaucoup plus réaliste et atteignable. Il faut éviter d'entretenir le mythe voulant que la différenciation soit un remède magique garantissant la réussite! Il serait également plus juste de présenter la différenciation non pas comme une compétence clé, mais plutôt comme une compétence importante, mais complexe.

La FSE-CSQ s'oppose fortement à ce que le personnel enseignant soit contraint, en classe régulière, d'adapter son enseignement à chaque élève qui présente une différence, quelle qu'elle soit. Utiliser la différenciation pédagogique comme seule avenue possible pour les élèves qui présentent une différence, comme l'entend le MEES, pose un réel problème. Inutile de rappeler qu'aucune méta-analyse ne confirme que la différenciation pédagogique entraîne des effets positifs sur la réussite des élèves; il faut surtout chercher un équilibre dans les approches utilisées. Comme la FSE-CSQ l'a rappelé à plusieurs reprises, le choix d'approches ou de méthodes pédagogiques relève de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant.

Afin de s'assurer que la différenciation pédagogique a les effets escomptés, la FSE-CSQ demande de remplacer le libellé de la compétence par « Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves dans son enseignement ». Ce faisant, la compétence serait beaucoup plus réaliste, et toutes et tous auraient une vision commune de ce qui est à réaliser.

Par ailleurs, la FSE-CSQ demande de clarifier et de nuancer les dimensions 1, 2 et 3. À la dimension 1, il faut ajouter « en fonction des règles établies » après le verbe

« adapter ». À la dimension 2, il ne s'agit pas de « choisir », mais bien de « favoriser » l'utilisation des ressources accessibles. À la dimension 3, il faut ajouter que la mise en œuvre de modalités de regroupement s'applique « lorsque la situation s'y prête ».

À la dimension 6, il faut retirer le terme « à bon escient », qui suppose que l'enseignante ou l'enseignant pourrait faire un mauvais usage des rétroactions qu'il fait auprès de l'élève.

Pour nuancer la dimension 7, il faut ajouter « notamment » après « documentation scientifique ».

À la dimension 8, il faut retirer le verbe « utiliser », qui est inadéquat, et le remplacer par « faire appel » et ajouter « lorsque disponibles ».

Enfin, pour éviter toute confusion, il serait préférable de ne pas utiliser les mots « adapté » ou « adaptation », qui font référence aux mesures adaptatives lorsqu'il est question de différenciation de l'évaluation pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Recommandation 13

- **Remplacer le libellé de la compétence par « Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves dans son enseignement ».**
- **Apporter les modifications demandées aux dimensions 1, 2, 3, 6, 7 et 8.**

Compétence 8 – Donner du sens aux apprentissages pour soutenir le goût d'apprendre

Dans la première version de consultation, cette compétence était libellée comme suit : « Contribuer à la construction de l'identité de l'élève ».

La FSE-CSQ a alors clairement démontré que cette compétence fait directement référence à la mission de l'école québécoise : instruire, socialiser et qualifier, et qu'elle n'avait pas sa place à l'intérieur d'un référentiel de compétences pour la formation initiale, notamment parce qu'elle est très difficile à évaluer.

Dans la deuxième version est apparue cette nouvelle compétence qui sera développée en formation initiale, précisons-le. La FSE-CSQ est d'avis que les dimensions de cette compétence renvoient aux compétences *Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage* et *Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage*. Elle se questionne toujours très sérieusement sur le moyen à utiliser pour réellement évaluer cette compétence.

De plus, le texte qui décrit la compétence dit clairement : « [...] les responsabilités seront partagées entre diverses ressources. Qu'elles proviennent des directives du

Ministère, des initiatives des directions d'école, de l'appui des parents et de la communauté, elles contribueront à mettre en place un contexte favorable à la valorisation, chez l'élève, de l'apprentissage à l'école. Toutefois, c'est l'enseignant dans sa classe qui saura porter, par ses pratiques et son attitude bienveillante, son regard sur ses élèves pour soutenir quotidiennement leur curiosité et leur désir d'exploration. »
Où veut-on réellement en venir avec cette affirmation?

À la dimension 2, la FSE-CSQ demande d'ajouter « dans la mesure du possible » après le mot « authentiques ». De plus, à la fin du libellé de la dimension 6, il faut ajouter « et les mettre en œuvre ».

Recommandation 14

Retirer cette compétence et intégrer les dimensions de celle-ci aux compétences 3 et 4, puisqu'elles y font directement référence.

Compétence 9 – Coopérer avec les parents et les partenaires de la communauté

La première version soumise à la consultation scindait cette compétence en deux. La compétence au regard des partenariats exigeait des enseignantes et enseignants de s'efforcer de concrétiser des partenariats locaux, nationaux et internationaux, et on allait jusqu'à leur demander de les pérenniser. La FSE-CSQ a alors exigé que soient retirés ces éléments faisant notamment référence aux types de partenariat et à leurs modalités de mise en œuvre.

Dans la version de mai dernier, les références aux types de partenariat et à leurs modalités de réalisation étaient fort heureusement disparues. La FSE-CSQ critique tout de même le fait qu'on en demandait encore beaucoup trop à l'enseignante ou l'enseignant. Par exemple, dans la description, on lui demande de « s'efforce[r] de saisir la réalité familiale de chacun de ses élèves ». Inutile de rappeler que certains enseignants et enseignantes peuvent avoir plus de 300 élèves. Le texte, dans sa forme actuelle, leur attribue un rôle qui semble relever d'abord du travail social. C'est une responsabilité qui relève de vœux pieux.

Le nombre de dimensions a été réduit, passant de 8 à 6, et celle concernant la pérennisation des partenariats en fait partie, fort heureusement.

Le libellé de la dimension 5 devrait se lire comme suit : « S'assurer que les intentions "éducatives poursuivies par les" activités proposées par ces partenaires respectent le programme de formation, le projet éducatif ainsi que les intérêts et les besoins des élèves, de l'enseignant et de l'école. » Il faut respecter l'article 19 de la LIP, qui stipule que l'enseignant a le droit « de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié ».

Recommandation 15

Modifier la cinquième dimension en tout respect de l'article 19 de la LIP.

Compétence 10 – S'engager activement dans l'équipe-école

Dans un souci que tous les enseignants et enseignantes se sentent concernés, il est nécessaire d'ajouter « équipe-centre » à l'énoncé, car ni le personnel des centres d'éducation des adultes ni le personnel des centres de formation professionnelle ne se sentiront interpellés.

Depuis le début des consultations, la FSE-CSQ rappelle que les enseignantes et enseignants ont des horaires extrêmement chargés qui peuvent limiter la collaboration avec leurs collègues enseignants. Cette surcharge rend difficiles, voire impossibles, des rencontres avec certains spécialistes. Nul besoin de préciser que la collaboration est certes nécessaire, mais demande du temps pour être efficace et utile.

Cette compétence doit être développée par tous les membres de l'équipe-école ou de l'équipe-centre; il ne faut surtout pas que les enseignantes et enseignants portent seuls le fardeau d'assurer son développement au sein de l'école.

Les dimensions de cette compétence ont évolué positivement depuis la version initiale. La FSE-CSQ a tout de même critiqué le fait que certaines dimensions portaient atteinte à l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Par exemple, la troisième dimension mérite d'être ajustée. Il faut certes que le personnel enseignant manifeste de l'ouverture, mais le choix des pratiques doit relever de son autonomie.

La cinquième dimension est une nouveauté, et il est très intéressant que les étudiantes et étudiants en formation soient bien au fait de leurs pouvoirs dans l'école ou le centre, notamment par leur rôle au sein du conseil d'établissement et des différents comités. Il faudrait retirer les mots « de formation » de l'énoncé, puisque, ainsi formulé, il exclut les centres d'éducation des adultes.

Enfin, la FSE-CSQ demande d'ajouter « dans le respect de ce qui relève de l'autonomie professionnelle » à la fin de la dimension 7.

Recommandation 16

- **Remplacer le libellé de la compétence par « S'engager dans l'équipe-école ou dans l'équipe-centre ».**
- **Modifier le contenu des dimensions 3, 5 et 7.**

Compétence 11 – S’engager activement dans son développement professionnel

Cette compétence a subi quelques changements depuis la version initiale. La FSE-CSQ avait entre autres suggéré de modifier le verbe « assurer » du libellé de la compétence. Il a été remplacé par « s’engager » dans la deuxième version. La FSE-CSQ demande toutefois de retirer le mot « activement », qui pourrait être mal interprété. De plus, qui dit engagement, dit action. Par ailleurs, elle avait demandé de modifier deux dimensions concernant le personnel enseignant, soit celle de réaliser un bilan de ses compétences et celle d’instaurer des activités de formation ou d’y participer. L’idée de bilan a été retirée, et il est maintenant indiqué de participer, « en fonction de ses besoins », à des activités de formation.

Le texte qui décrit la compétence était l’un des plus intéressants des deux premières versions du référentiel. On y précisait que les enseignantes et enseignants ont besoin de conditions nécessaires pour assurer leur développement professionnel. Cet aspect extrêmement important a été évacué de la présente version. Toutefois, la FSE-CSQ salue le dernier paragraphe, qui précise que l’offre de formation doit refléter les besoins, les intérêts et les aspirations des enseignantes et enseignants et être pertinente, et que les directions, les universités et le Ministère doivent conjuguer leurs efforts pour faciliter la participation du personnel enseignant. Par contre, il faudrait rappeler l’importance des conditions à mettre en place pour assurer sa formation continue.

Par ailleurs, la FSE-CSQ demande le remplacement du verbe « doit » à la fin du troisième paragraphe de la description de la compétence, puisqu’il contrevient à l’autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Elle demande également le retrait de la phrase suivante : « Cette perfectibilité exige de l’enseignant qu’il soit l’acteur de sa propre formation continue (de son autoformation) [...] ». Il est évident que le MEES souhaite que l’autoformation prenne de plus en plus de place dans la formation continue du personnel enseignant. Il est important de rappeler qu’actuellement, il n’y a aucune reconnaissance pour ce type de formation qui se réalise la plupart du temps le soir et la fin de semaine, faute de temps dans l’horaire très chargé des enseignantes et enseignants, ou parce que plusieurs n’arrivent pas à se faire remplacer, faute de personnel suppléant. Le sondage sur la mise en œuvre du plan numérique réalisé en 2019 par la FSE-CSQ a d’ailleurs révélé que 81 % des personnes répondantes utilisent l’autoformation (sans reconnaissance) pour se former.

En 2014, une enquête réalisée par la FSE-CSQ a permis d’identifier les moyens pour soutenir et maintenir un haut degré de compétences professionnelles. Parmi ceux-ci, on trouve :

- Une offre de formation variée qui répond aux besoins;
- Une plus grande reconnaissance de la formation continue effectuée;
- Un financement adéquat;
- Du temps dans l’organisation du travail en dehors des journées pédagogiques.

Parallèlement à ces données de 2014, soit 5 ans plus tard, les résultats du sondage effectué auprès des enseignantes et enseignants dans le cadre du colloque FSE-CSQ ont permis d'identifier les principaux obstacles à la participation à des activités de perfectionnement :

- Le manque de temps;
- La surcharge de travail;
- L'inutilité des formations qui ne répondent pas aux besoins;
- Le manque de budget.

Force est de constater que la situation n'a malheureusement guère évolué positivement!

À la dimension 1, il serait judicieux de remplacer le terme « perfectible » par « évolutive ».

Enfin, la dimension 2 a été modifiée par rapport à la deuxième version du référentiel par l'ajout suivant : « en vue d'élaborer un plan de développement professionnel et ainsi actualiser ses connaissances ». La FSE-CSQ réitère que les encadrements actuels (la LIP ainsi que la convention collective) prévoient déjà que l'enseignante ou l'enseignant s'engage dans une démarche de développement professionnel. En ce sens, la phrase pourrait prendre fin après « ressources disponibles ». Par ailleurs, on devrait plutôt dire « se questionner sur sa pratique » en remplacement de « se questionner sur ses compétences ».

Recommandation 17

- **Retirer le mot « activement » du libellé de la compétence.**
- **Faire les ajustements demandés au texte qui décrit la compétence.**
- **Modifier les dimensions 1 et 2.**

Compétence 12 – Contribuer à la vie de la profession

Pour la première fois, on reconnaît nommément que les syndicats font partie intégrante de la vie de la profession, puisque les enseignantes et enseignants participent aux activités qu'ils organisent. Nous nous réjouissons de cet ajout. D'ailleurs, les résultats du colloque Maîtres de notre profession! sont éloquentes quant aux actions de la FSE-CSQ pour la valorisation de la profession. En effet, 98 % des personnes consultées souhaitent que ces actions se poursuivent, notamment par la campagne Prof, ma fierté!

Dans le texte qui décrit la compétence, un ajout important a été fait concernant la recherche-action (chercheurs en collaboration avec des enseignantes et enseignants). On reconnaît enfin l'importance des savoirs expérientiels.

Deux dimensions ont été retirées, à la satisfaction de la FSE-CSQ : une qui demandait au personnel enseignant d'assumer un rôle de leadership et une autre d'établir des relations de collaboration et d'entraide avec des collègues d'autres écoles ou d'autres organisations professionnelles.

La FSE-CSQ demande d'utiliser le verbe « alimenter » dans la deuxième dimension en remplacement du verbe « éclairer », qui s'apparente encore une fois à une recette magique. Elle demande également de modifier le libellé de la dimension 7 ainsi : « Démontrer de l'ouverture à contribuer au développement [...]. » De plus, à la dimension 8, il doit être également question de surmonter les défis « individuellement ».

Enfin, à la dimension 6, à quelle organisation professionnelle fait-on référence?

Recommandation 18

Apporter les modifications demandées aux dimensions 2, 6, 7 et 8.

Compétence 13 – Mobiliser le numérique

Lors de la première rencontre avec le CRIFPE en janvier dernier, la FSE-CSQ avait émis des réserves quant au déploiement de cette compétence. D'ailleurs, après l'analyse de la première version du référentiel (qui n'a presque pas été modifiée depuis), elle remettait en cause le libellé de la compétence qui renvoie à un caractère obligatoire qui n'est absolument pas souhaité ni souhaitable dans un esprit d'autonomie professionnelle. L'article 19 de la LIP est clair : « L'enseignant a notamment le droit de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié [...]. » On ne peut donc pas l'obliger à « utiliser » des outils, tels des outils numériques. Les termes « avoir recours » ou « tirer parti », qui sont moins directifs, auraient davantage leur place dans un référentiel de compétences.

La FSE-CSQ a aussi remis en cause le caractère prescriptif et beaucoup trop direct des différentes dimensions. Elles sont malheureusement restées les mêmes, puisqu'elles correspondent au contenu du cadre de référence de la compétence numérique que le MEES a publié récemment.

Les dimensions ont encore un caractère prescriptif qui contrevient aux droits des enseignantes ou enseignants et à leur autonomie professionnelle, puisqu'on leur dicte quoi faire. On semble penser qu'ils ont les compétences du personnel technique quant au fonctionnement des outils numériques. On leur demande encore de mobiliser leurs compétences technologiques, de communiquer à l'aide du numérique, de produire du contenu avec le numérique, de sélectionner et d'utiliser le numérique en tant que vecteur d'inclusion ainsi que de résoudre une variété de problèmes avec le numérique! On semble oublier que le numérique et ses outils sont des moyens au service de l'apprentissage. De surcroît, il faudrait ajouter à la fin de chaque phrase que tout est

tributaire des outils disponibles et fonctionnels, sans parler de la formation nécessaire à leur utilisation.

Dans un référentiel de compétences pour la formation à l'enseignement, la FSE-CSQ estime très important d'ajouter une note voulant que la surexposition des enfants aux écrans entraîne des conséquences néfastes pour la santé. Elle demandait depuis le début d'ajouter cette information, qui n'a malheureusement jamais été considérée. Elle réitère donc cette demande.

Recommandation 19

- **Modifier les termes du libellé de la compétence.**
- **Nuancer toutes les dimensions de sorte que le caractère obligatoire soit retiré.**
- **Ajouter une note au regard des conséquences néfastes de la surexposition aux écrans.**

Compétence 14 – Agir en professionnel éthique dans le respect de la diversité

Cette compétence est le jumelage de deux compétences de la version précédente : *Agir en professionnel éthique et responsable* et *Agir de manière inclusive dans le respect de la diversité*.

Dans les versions précédentes, la FSE-CSQ était globalement en accord avec la compétence *Agir en professionnel éthique et responsable* et ses dimensions. Elle a par contre indiqué qu'il s'agissait plutôt de comportements attendus que d'une compétence. La référence aux courants de pensée des écoles efficaces est également trop présente dans la description de la compétence, notamment lorsqu'il est question que l'enseignante ou l'enseignant adopte des comportements équitables, transparents et inclusifs, et les valorise.

Du côté de l'inclusion et des dimensions qui s'y rattachent, on note qu'il s'agit également de comportements attendus de la part des enseignantes et enseignants.

La FSE-CSQ ne peut pas être en désaccord avec cette nouvelle compétence et ses dimensions. Néanmoins, encore une fois, on en demande beaucoup aux enseignantes et enseignants, alors qu'ils peinent à trouver le temps nécessaire à leur planification étant donné tous les « à-côtés » de leur tâche principale qui est d'enseigner à leurs élèves.

Dans la description de la compétence, la FSE-CSQ demande de retirer « et se conformer » dans la première phrase de la description et de remplacer « adhère » au début du deuxième paragraphe par « porte une attention particulière ». Ce faisant, le texte contrevient moins à l'autonomie professionnelle.

Certaines dimensions méritent des ajustements. La dimension 5, par exemple, aurait plutôt sa place parmi les dimensions de la compétence 6 – *Organiser le fonctionnement du groupe-classe*.

Lorsqu'il est question de discrimination à la dimension 12, il faut ajouter l'orientation sexuelle et la religion.

Recommandation 20

- **Retirer les verbes trop directifs et les références au courant de pensée des écoles efficaces dans la description de la compétence.**
- **Apporter certains ajustements aux dimensions 5 et 12.**

Conclusion

Pour la rédaction des commentaires sur la mise à jour du référentiel de compétences professionnelles, en plus de s'appuyer sur les décisions prises par son conseil fédéral, la FSE-CSQ s'est basée sur les résultats de la récente consultation qu'elle a effectuée auprès de ses membres experts de la profession enseignante. Les ateliers réalisés lors du colloque *Maîtres de notre profession!* ont également permis de prendre le pouls du terrain et ainsi d'avoir des commentaires qui collent à la réalité des différents milieux.

Sous réserve des encadrements légaux, la FSE-CSQ tient à rappeler que les enseignantes et enseignants ne doivent pas se faire imposer des approches, des méthodes, des formations ou des tâches éloignées de leur enseignement, mais plutôt être au cœur des décisions prises par l'organisation dans l'école ou le centre. Afin d'éviter des incompréhensions, de fausses interprétations ou des dérives, il serait judicieux de rédiger une note à cet effet en introduction du référentiel.

La FSE-CSQ rappelle qu'un référentiel de compétences professionnelles n'est pas un outil qui sert à l'évaluation des enseignantes et enseignants en poste, mais bien à la formation initiale en enseignement et à l'insertion professionnelle du personnel enseignant. Il doit servir d'assise aux contenus des programmes de formation initiale afin que les futurs enseignants et enseignantes soient bien préparés à exercer leur profession.

Liste des recommandations

Recommandation 1

Retirer toutes les références à des courants de pensée du référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante.

Recommandation 2

Modifier les définitions d'« élève » et de « parent » pour les rendre conformes à la réalité.

Recommandation 3

- Ajouter une note pour bien camper la portée réelle de cet outil qui est destiné uniquement à la formation initiale et à l'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants et non à leur évaluation.
- Retirer les éléments du tableau de la page 57 relatifs à la formation continue.
- Retirer la référence à la nécessité de la formation continue à la page 58 du référentiel.

Recommandation 4

Consulter les experts que sont les enseignantes et enseignants pour l'élaboration des annexes relatives à l'éducation préscolaire, à la formation générale des adultes ainsi qu'à la formation professionnelle.

Recommandation 5

- Éviter que les dimensions des compétences des champs 2 et 3 servent de balises à la formation continue du personnel enseignant.
- Indiquer clairement qu'il s'agit de compétences présentées en formation initiale dont le développement se poursuivra au cours de la carrière et non pas d'objectifs de formation continue.

Recommandation 6

- S'assurer que les universités voient à ce que les étudiantes et étudiants qui souhaitent s'inscrire aux programmes de formation à l'enseignement disposent des acquis nécessaires aux plans culturel et linguistique, et possèdent les préalables essentiels à l'exercice de la profession enseignante, comme la capacité d'animation et d'intervention.
- Améliorer le contenu des programmes de la formation à l'enseignement et revoir le contenu des cours, bonifier les stages et mieux arrimer la théorie à la pratique, notamment au regard de l'évaluation des apprentissages, de l'utilisation du numérique, de la planification, de la gestion de classe et de l'intervention auprès des élèves en difficulté.

Recommandation 7

- Retirer ce qui se trouve entre les tirets dans la phrase suivante : « Agir comme un professionnel cultivé et instruit, à la fois passeur, médiateur et critique de la culture et des cultures – la sienne, celle de sa profession, celle de l'école et celles des élèves – dans l'exercice de ses fonctions. »
- Revoir la deuxième dimension pour la clarifier.

Recommandation 8

- Simplifier l'avant-dernière phrase introduite par « De plus ».
- Revoir le contenu de la dimension 5, puisqu'on ne peut s'attendre à ce que tous les enseignants et enseignantes effectuent le même travail que celles et ceux qui enseignent le français.

Recommandation 9

- Apporter des modifications aux dimensions 1 et 12.
- Fusionner les dimensions 11 et 13.

Recommandation 10

- Laisser plus de place à l'autonomie professionnelle en utilisant des verbes moins directifs dans la description ainsi que dans les dimensions.
- Modifier les dimensions 1 et 6.
- Intégrer la dimension 9 aux dimensions de la compétence 6 – *Organiser le fonctionnement de son groupe-classe*.

Recommandation 11

- Ajouter « le développement des compétences » après « l'acquisition des connaissances » dans le texte en italique sous le libellé de la compétence.
- Modifier les dimensions 1 et 10.

Recommandation 12

- Retirer les références au courant de pensée lié au soutien au comportement positif dans la description de la compétence.
- Nuancer la description de la compétence en parlant plutôt de gestion de classe adéquate.
- Nuancer les dimensions 5, 7, 8 et 10 en utilisant des verbes moins directifs.
- Remplacer « spécialiste » de la dimension 9 par « personne-ressource ».

Recommandation 13

- Remplacer le libellé de la compétence par « Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves dans son enseignement ».
- Apporter les modifications demandées aux dimensions 1, 2, 3, 6, 7 et 8.

Recommandation 14

Retirer cette compétence et intégrer les dimensions de celle-ci aux compétences 3 et 4, puisqu'elles y font directement référence.

Recommandation 15

Modifier la cinquième dimension en tout respect de l'article 19 de la LIP.

Recommandation 16

- Remplacer le libellé de la compétence par « S'engager dans l'équipe-école ou dans l'équipe-centre ».
- Modifier le contenu des dimensions 3, 5 et 7.

Recommandation 17

- Retirer le mot « activement » du libellé de la compétence.
- Faire les ajustements demandés au texte qui décrit la compétence.
- Modifier les dimensions 1 et 2.

Recommandation 18

Apporter les modifications demandées aux dimensions 2, 6, 7 et 8.

Recommandation 19

- Modifier les termes du libellé de la compétence.
- Nuancer toutes les dimensions de sorte que le caractère obligatoire soit retiré.
- Ajouter une note au regard des conséquences néfastes de la surexposition aux écrans.

Recommandation 20

- Retirer les verbes trop directifs et les références au courant de pensée des écoles efficaces dans la description de la compétence.
- Apporter certains ajustements aux dimensions 5 et 12.

